**Trame d’une formation sur les retraites**

**1) Bref historique, assistance/charité, premières caisses, répartition/capitalisation, après-guerre.**

Il s’agit de puiser quelques éléments dans les documents suivants pour montrer les différentes notions : assistance/charité ; les premières caisses pour fidéliser les salariés ; la répartition et la capitalisation, bien que le retraité ne consomme que la richesse produite au présent ; la mise en place de la Sécu sur la base du rapport de forces de l’après-guerre.

1a - Histoire des retraites Attac.pdf

1b - Historique du 91 Evry.pdf

**2) Calcul actuel de la pension, les mécanismes des différents reculs**

Expliquer les formules :

* pension = salaire porté au compte x durée de cotisation / durée exigée. Expliquer le salaire porté au compte (public ≠ privé).
* équilibre du système si nombre de cotisants x salaire moyen x taux de cotisation = nombre de retraités x pension moyenne. Pour rendre concrète la formule, discuter sur l’évolution d’un élément pour équilibrer le système. La formule peut aussi s’écrire taux de cotisation = (pension / salaire) x (nombre retraités / nombre cotisants), soit plus simplement taux de cotisation = taux de remplacement x ratio de dépendance. Revenir en détail sur le lien entre les trois composantes.

Pour concrétiser la formule et les régressions, reprendre dans l’ordre chronologique les reculs de la fiche :

2a - Fiche 2b contre-réformes.pdf

**3) Principes des régimes à points et comptes notionnels**

Reprendre les fiches suivantes en expliquant les éléments importants et les notions solidarités ; prestations / cotisations définies ; contributif / redistributif

3a - Fiche systeme points.pdf

3b - Fiche systeme points annexe.pdf

3c - COR transition systeme.pdf : cette vision du COR sur les différents systèmes peut être utile pour le formateur/rice (beaucoup moins pour les sessionnaires), elle minimise les différences, montre les paramètres, pointe la transition et les problèmes soulevés.

3d - COR solidarités.pdf : à connaître, tout n’est pas à dire. Des éléments peuvent concrétiser des interrogations dans la discussion (espérance de vie, réversion, poids des études, carrière longue, 25 meilleures années ou toute la carrière, rendement des solidarités, financement externe des solidarités, transposition).

**4) Ce que l'on sait de ce qui est envisagé, en insistant sur H/F, droits familiaux, réversion, ...**

Système à points purement contributif + système de solidarités redistributif (contenu négociable s’il ne coûte pas plus cher que les 20 % actuels – interrogation sur le 12 % réversion).
Actuel : le cœur du système est redistributif (25 meilleures années) + les solidarités représentant 20 % de la masse des pensions + la réversion pesant 12 % des pensions.
Projet : un cœur du système purement contributif + des solidarités d’un maximum de 20 % des pensions + probablement un maximum de 12 % pour les réversions

Perte, au moins, des éléments contributifs du cœur du système : les inégalités vont augmenter.

Tous les régimes importants devraient rester en place, mais seront obligés d’appliquer les règles générales définies par la loi (points, solidarités, réversion). Ils peuvent attribuer un « avantage » particulier qu’à la condition d’être admis et repris dans la loi (est acquis le statut des militaires qui est unique et permet de partir plus tôt en retraite – pas le départ anticipé des danseurs car les statuts des opéras de Paris et Lyon diffèrent et la loi doit déterminer un statut commun).

Éléments sur les droits familiaux et les inégalités H / F : prendre 4a - Fiscalite famille H/F.pdf

**5) Améliorer le système de retraite, c'est possible, c'est un choix politique**

5a - Fiche 3 retraite et progrès social.pdf

Insister sur la productivité et son partage, en s’inspirant de l’argumentaire du livre Retraite 2010 d’ATTAC – Copernic : 5b - Livre ATTAC Copernic.pdf
Il mériterait une sérieuse mise à jour, mais le raisonnement ne change pas.

**6) Discussion sur les droits souhaités, les droits qui mobilisent...**

Pension de 75 % de l’ancien salaire après 37 ans validés (moins pour les travaux pénibles) avec au minimum le SMIC revendiqué.

Départ à 60 ans (moins pour les travaux pénibles).

Maintien de deux grands systèmes prenant en compte soit le dernier salaire sans prime, soit le salaire des 10 meilleures années avec prime.

Réversion pour tous les couples reconnus, sans condition de seuil (en rappelant que les pensions élevées n’existent pas : voir Fiche 6 pension inegalites.pdf).

Exemple de négociation : distribuer la somme donnée actuellement sous forme de 10 % de complément de pension par un forfait par enfant, dès le premier.

Prise en compte de la totalité des interruptions chômage, maladie, naissance, éducation des enfants… L’invalidité, le coûts des EHPAD relèvent de la solidarité nationale, prise en charge à 100 % par la sécu.

Indexer les pensions sur la productivité.

Cotiser sur tous les revenus distribués par les entreprises.

**Définitions**

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'[actifs](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active.htm) ([actifs occupés](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active-occupee.htm) et [chômeurs](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur.htm)) et la population totale correspondante.

**Taux de chômage** : pourcentage de [chômeurs](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur.htm) dans la [population active](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active.htm) ([actifs occupés](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active-occupee.htm) + chômeurs).

**Le taux d'emploi** d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus dans la classe, en se limitant à la population en [âge](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/age.htm) de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans).

**Ratio de dépendance économique**: rapport de l'ensemble de la population inoccupée (moins de 20 ans, plus de 60 ans, chômeurs) à la population des actifs occupés.

**Ratio de dépendance démographique**: ratio des plus de 60 ans à la population des 20-59 ans. On parle de dépendance car il s'agit de mesurer le rapport entre une population "dépendante" et celle supposée la soutenir par leur activité.

**Ratio de dépendance démographique élargi**: rapport de la population des plus de 60 ans et des moins de 20 ans à celle des 20-59 ans. On parle de ratio de dépendance élargi car il inclut, en plus des retraités, les jeunes inactifs.